



ASSEMBLEE GENERALE

MIXTE

Mercredi 08 juillet 2009

SOMMAIRE

PAGES

01°) Le Mot du Président	3-4
02°) Notre Société	5-6
03°) Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte	7
04°) Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire	8-10
05°) Rapport de Gestion de l'Exercice clos le 31 décembre 2008	11-18
06°) Rapport Général des Commissaires aux Comptes	19-27
07°) Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions	28-37
08°) Textes de Résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire :	38-39
09°) Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire	40-42
10°) Rapport du Conseil d'Administration sur la Restructuration du capital	43-45
11°) Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital	46-50
12°) Textes de Résolutions soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire:	51-53
13°) Questions diverses :	54-57

ANNEXE : Exactitude des Commissaires aux Comptes sur l'exactitude de l'Arrêté de Compte

LE MOT DU PRESIDENT

Notre société, au cours de cet Exercice 2008, a connu des faits marquants :

- celui du rachat des 244 668 actions du Groupe ACCOR AFRIQUE par la société SERVAIR INVESTISSEMENTS AEROPORTUAIRES (S.I.A.), en juin 2008
- celui du départ de son Directeur Général, monsieur Michel SIGAUDO après 33 ans de service que je qualifierai de productif et d'évolutif au plan des structures et de la formation du Personnel
- La nomination d'un nouveau Directeur Général, monsieur Gérard BOURG.

Du fait de ces changements, il ressort une gestion bicéphale dont 6 mois par la société ACCOR AFRIQUE, et les six derniers mois de l'Exercice par la société SERVAIR INVESTISSEMENTS AEROPORTUAIRES (S.I.A.)

Après les pertes enregistrées sur les Exercices 2000/ 2001 et 2004 à 2007, la société renoue avec un léger profit de 64 852 365 FCFA sur l'Exercice 2008. Le graphique ci-joint illustre les différentes variations des résultats nets, de 1990 à 2008.

Les résultats négatifs sont les conséquences des événements socio politiques vécus en Côte d'Ivoire à partir de décembre 1999. La société n'a pas été épargnée par ces événements ; cette situation ayant entraîné des suppressions et des réductions des dessertes de certaines compagnies aériennes, au profit d'autres escales.

La comparaison des deux courbes de l'évolution du chiffre d'affaires de 1990 à 2008, illustrées sur les tableaux que nous vous projetons, avec l'évolution du trafic des passagers sur la même période, fait ressortir clairement qu'elles suivent les mêmes tendances.

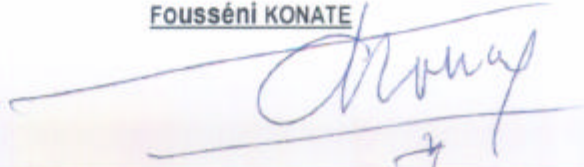
S'agissant du capital social de la société, au regard des résultats financiers et des pertes qui ont entamé les capitaux propres de la société, devenus inférieurs à la moitié de son capital, la restructuration du capital social est devenue incontournable, voire obligatoire.

Aussi, allons nous devoir décider, dans la plus grande objectivité et dans l'intérêt bien compris des actionnaires que nous sommes, en adoptant la procédure la mieux adaptée pour cette restructuration. C'est à ce prix que nous protégerons notre Société commune, lui assurant sa pérennité.

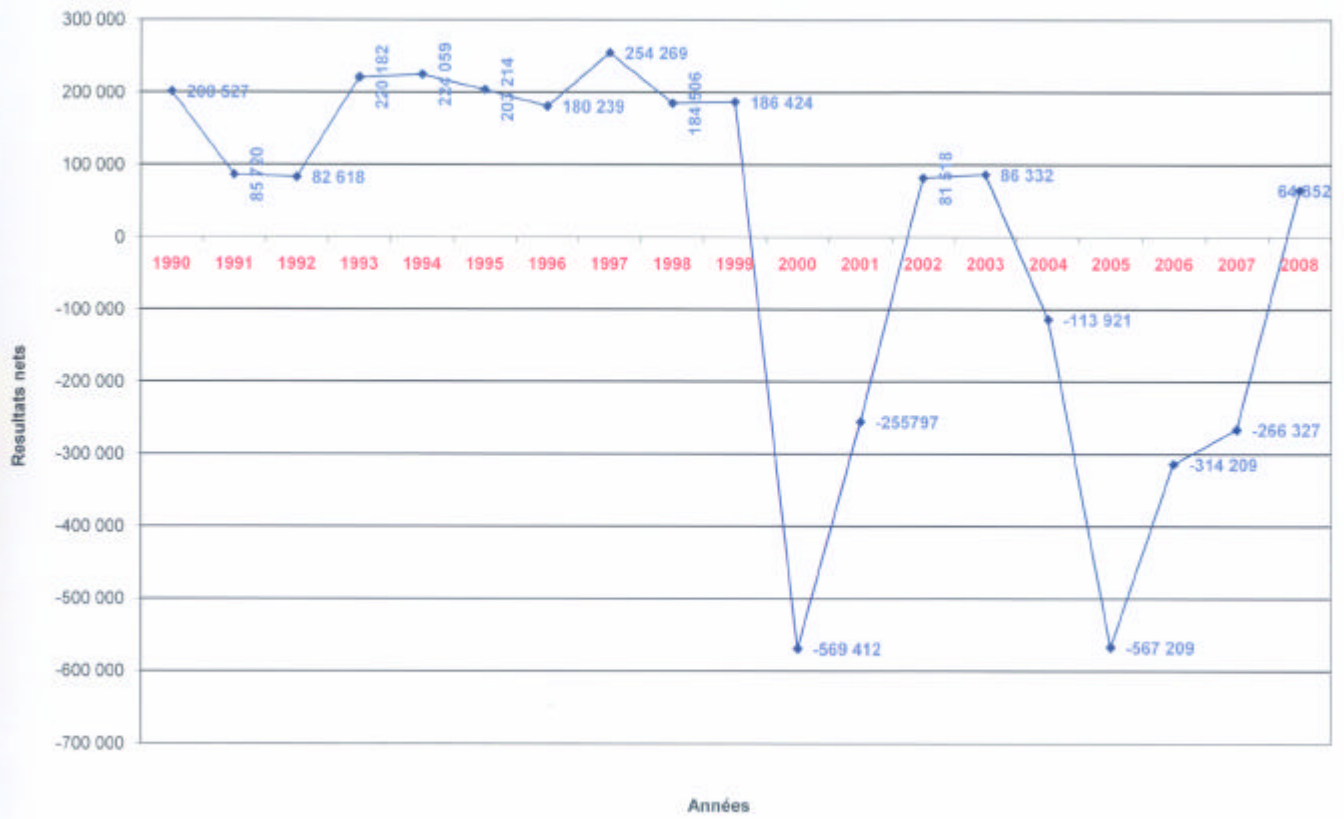
Que nous réserve l'Année 2009 ?

Nous affichons un optimisme raisonné, au regard des données d'accroissement des prestations de plusieurs compagnies aériennes. Les résultats nets des quatre premiers mois sont encourageants : 92 000 000 FCFA contre 36 000 000 FCFA prévus au Budget.

Fousséni KONATE



Resultats nets de 1990 à 2008 en milliers de Fcfa



NOTRE SOCIÉTÉ

ABIDJAN CATERING est une société anonyme avec Conseil d'Administration et Président du Conseil d'Administration, spécialiste du catering aérien. Le capital social est de 1 728 000 000 de francs CFA.

Répartition de l'actionnariat		
S.I.A	244 668 actions	70,80%
LSG SKY CHEFS	51 840 actions	15,00%
Personnel ABIDJAN CATERING	1 475 actions	0,43%
Autres privés (UEMOA)	47 617 actions	13,78%
	345 600 actions	100,00%
Conseil d'administration		
<i>Président</i>		
Fousséni KONATE		
<i>Administrateurs</i>		
S.I.A (SERVAIR INVESTISSEMENTS AEROPORTUAIRES)		
Patrick ALEXANDRE		
Denis HASDENTEUFEL		
Guy DELBREL		
LSG SKY CHEFS		
Issaka TRAORE		

Départements	Effectif		Var.
	2007	2008	
Hébergement	0	0	0
Cadres	0	0	
Maitrises	0	0	
Employés	0	0	
Restauration	42	41	-1
Cadres	2	2	
Maitrises	8	10	
Employés	32	29	
Catering	47	47	0
Cadres	2	2	
Maitrises	14	13	
Employés	31	32	
Commissariat	78	76	-2
Cadres	1	1	
Maitrises	24	26	
Employés	53	49	
Administration	17	15	-2
Cadres	7	6	
Maitrises	7	6	
Employés	3	3	
Maintenance	10	10	0
Cadres	1	1	
Maitrises	1	1	
Employés	8	8	
Total AC	194	189	-5
RMO	12	12	
Intérim Pro	16	20	
Total intérimaires	28	32	4
Total Général	222	221	-1

Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1°) Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées aux articles 432 et 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (G.I.E.) du Traité OHADA ;

2°) approbation desdits comptes et conventions;

3°) quitus aux administrateurs;

4°) affectation des résultats de l'exercice;

5°) allocation d'indemnités de fonction;

6°) nomination de commissaires aux comptes suppléants ;

7°) renonciation à l'offre publique de retrait (OPR)

Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

8°) Présentation du rapport du conseil d'administration sur la restructuration du capital ;

9°) Présentation des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur la réduction du capital et l'augmentation du capital ;

10°) Réduction du capital par la diminution de la valeur nominale des actions;

11°) Augmentation du capital social, Fixation des conditions et modalités de réalisation de l'augmentation du capital social ;

12°) Modification corrélative des statuts ;

13°) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la restructuration du capital social ;

14°) Changement de dénomination sociale ;

15°) Modification corrélative des statuts ;

16°) Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités ;

17°) Questions diverses.

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

ABIDJAN CATERING*Société anonyme avec Conseil d'Administration**Au Capital de 1.728.000.000 FCFA**Siège Social : Abidjan – Port Bouët, Aéroport International FHB**07 BP 8 Abidjan 07**RCCM : CI- ABJ-1969-B-6360***ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA
COMPETENCE****DE****L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de votre société, au cours de l'Exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008 et clos le 31 décembre 2008, vous en soumettre les comptes et le bilan, ainsi que les questions à l'ordre du jour qui relèvent de sa compétence :

1°) Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'Exercice clos le 31 décembre 2008 et des Rapports du Commissaire aux comptes, sur les comptes de cet Exercice, et sur les conventions visées aux articles 432 et 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du Traité OHADA

2°) Approbation desdits comptes et conventions

3°) Quitus aux Administrateurs

4°) Affectation des résultats de l'Exercice

5°) Allocation d'indemnités de fonction

6°) Nomination de commissaires aux comptes suppléants

7°) Renonciation à l'offre Publique de Retrait (OPR).

RAPPORT DE GESTION
DE
L'EXERCICE 2008

RAPPORT DE GESTION 2008

CHIFFRE D'AFFAIRES

Durant l'année 2008, nous avons connu une situation socio politique apaisée et un environnement économique plus favorable aux affaires. Le trafic passagers ayant repris, nous avons enregistré des augmentations mensuelles de notre chiffre d'affaires sur toute l'année 2008.

Nous notons une réalisation trimestrielle moyenne de 900 Millions de FCFA au cours l'Exercice.

Cette progression est essentiellement due :

- à la fourniture des prestations de deux vols supplémentaires de la compagnie BRUSSELS AIRLINES
- à la prise de prestations des différents vols ONUSIENS, notamment sur le premier, troisième et quatrième trimestre de l'Exercice
- au changement de modules d'appareil pour la compagnie AIR IVOIRE, avec un taux de remplissage élevé sur le long courrier
- à l'arrivée des vols SOUTH AFRICAN AIRWAYS et VIRGIN NIGERIA sur la plate forme d'Abidjan
- à l'augmentation des fréquences de la compagnie KENYA AIRWAYS.

Ainsi sur toute l'année 2008, nous avons enregistré une hausse globale de 12.1% de notre chiffre d'affaires par rapport au budget.

La décomposition de ce chiffre d'affaires est la suivante par rapport aux prévisions 2008 :

Rubrique	Réalisé 2008	Budget 2008	Variation en %
Catering	2 021 782 444	1800 000 000	12.32
Commissariat	1 059 221 296	941 369 000	11.13
Restauration Publique	545 046 816	488 000 000	11.69
Hébergement	30 245 652	32 500 000	-6.94
Total	3 656 296 208	3 261 869 000	12.1

COUTS DENREES ET BOISSONS

Le ratio du coût matières de l'Exercice est de 28.4% pour une prévision de 27.4% ; soit une augmentation en valeur absolue de 88 Millions de FCFA, principalement due à une forte hausse des prix des produits céréaliers, laitiers et matières premières (viandes ,poissons etc) .

LES FRAIS DE PERSONNEL

L'effectif à fin 2008 est de 189 personnes.

Ce poste a enregistré une augmentation de l'ordre de 20.7% par rapport au budget. Cette progression est due en grande partie, à la mesure d'incitation du personnel au départ à la retraite anticipée, à savoir le départ de 11 personnes ; une première vague de 4 personnes entre mai et juin 2008, et la deuxième de 7 personnes en décembre 2008.

A cela, il convient de préciser :

- la prise en compte du salaire du nouveau directeur général et de sa couverture sociale
- la couverture sociale du directeur général sortant pour la période de Août à septembre 2008
- le logement du chef de cuisine et du directeur général entrant
- la prise en compte des frais funéraires + transfert d'un collaborateur malheureusement décédé à Abidjan et originaire de Duékoué
- la hausse des frais médicaux, due aux prix de plus en plus élevés des nouveaux produits (association de molécules) contre le paludisme, des verres optiques et aux grosses hospitalisations (dialyse + accouchement)
- l'utilisation importante des intérimaires, afin de faire face à l'augmentation des fréquences de certaines compagnies et à l'arrivée de nouvelles compagnies ; il s'agit notamment de AIR IVOIRE, SOUTH AFRICAN AIRWAYS, SN BRUSSELS, AFRIQYAH, et VIRGIN NIGERIA
- l'utilisation d'un médecin du travail pour la mise aux normes de l'infirmerie de la société
- la revalorisation des primes de transport suite à la décision gouvernementale.

LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste affiche, sur la ligne des assurances, une légère baisse due à la réduction du prix de la police aéronautique.

Au niveau des honoraires, comparativement au budget 2008, l'on a enregistré :

- les montants versés au Cabinet HOEGAH & ETTE, suite aux diverses consultations sollicitées par ABIDJAN CATERING, et au Cabinet DELOITTE pour l'audit des dettes ACCOR, à transférer à S.I.A. lors des négociations de cession
- les honoraires versés pour le changement du logo sur les camions et autres enseignes.

La rubrique des Impôts et Taxe Hors Organic a affiché une progression, due à la Contribution pour la Reconstruction Nationale (CRN), et à l'entrée en immobilisation du coût de la zone de décontamination dans la base de calcul de la patente.

AMORTISSEMENTS

Nous avons tenu compte de l'impact des amortissements des constructions, sur une période de 20 ans.

En effet, les valeurs nettes comptables des constructions ont été étalées sur une période normale de vie de 20 ans, en lieu et place de la durée de la concession qu'ABIDJAN CATERING a avec la société AERIA. Cette concession arrivera à échéance le 30 juin 2011.

L'impact du changement de méthode a été mentionné dans la liasse comptable et se chiffre à 141 746 142 FCFA.

ASSISTANCE DU SIEGE

Les Frais d'Assistance Siège sont répartis entre ACCOR AFRIQUE, société mère sortante, et S.I.A société mère entrante.

Ainsi, les redevances sur le Chiffre d'Affaires et sur le Résultat Brut d'Exploitation s'élèvent à 122.7 Millions de FCFA, répartis entre ACCOR AFRIQUE, 52 Millions de FCFA, et 70 Millions pour S.I.A.

Les frais de prestations de services annuels sont de 113 Millions de FCFA avec 42 Millions pour ACCOR AFRIQUE et 71 Millions de FCFA pour S.I.A.

LE RESULTAT AVANT IMPÔTS

Il est positif sous l'effet conjugué de l'augmentation du Chiffre d'Affaires et de l'étalement des amortissements des constructions, sur une durée plus longue que celle restante à courir de la concession.

ABIDJAN CATERING a réalisé un Résultat avant impôts de 79 Millions de FCFA sur l'année 2008 contre une perte de 6.8 Millions budgétisés.

LE RESULTAT NET

Le résultat net après impôts de l'Exercice se solde par un bénéfice de 64 Millions de FCFA, contre une perte de 22 Millions de FCFA prévus au budget.

LA TRESORERIE

Les effets de la hausse du Chiffres d'Affaires de l'entreprise en 2008, ainsi que les efforts soutenus des encaissements ont nettement amélioré la trésorerie. Les ressources mobilisées durant l'année 2008 ont permis de dégager une trésorerie positive de 348 Millions de FCFA. Toutefois, il reste à déplorer les délais relativement longs pour l'obtention du remboursement de nos crédits de T.V.A.

INVESTISSEMENTS

Les investissements prévus en 2008 ont été gelés.

PERSPECTIVES

SERVAIR dans sa cohérence de la durée et d'uniformisation, souhaite décliner son identité et sa marque, partout où elle se trouve.

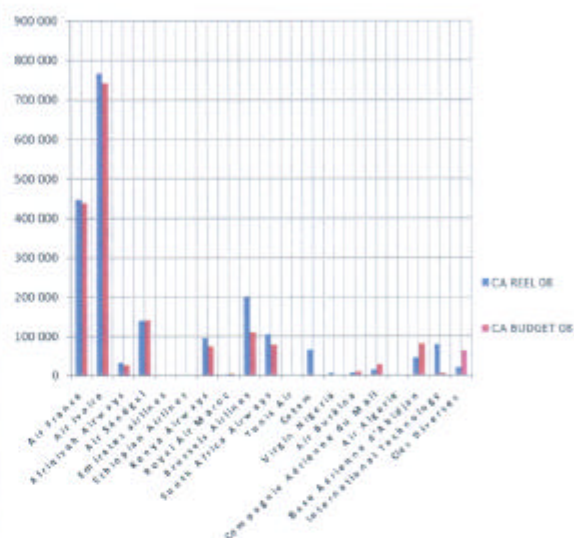
Le Conseil d'Administration propose le changement de dénomination de la société ABIDJAN CATERING qui deviendra SERVAIR ABIDJAN.

	R 2007	P 2008	R 2008	DE	Evts R08 / R07	Evts R08 / R07	Evts R08 / R08	Evts R08 / P08
				SE	valcur	%	valcur	%
Chiffre d'affaires (net de RRA)								
1010 Production	1 755 165	1 800 000	1 975 928		220 763	12,6%	175 928	9,8%
1020 Handling	602 377	630 717	670 868		68 491	11,4%	40 151	6,4%
1030 Nettoyage	296 693	310 652	336 255		39 562	13,3%	25 603	8,2%
					0		0	
1200 Restauration (publique, RHF...)	486 175	488 000	544 282		58 107	12,0%	56 282	11,5%
1205 Hébergement	29 580	32 500	30 245		665	2,2%	-2 255	-6,9%
1318 Autres C.A.	766		98 718		97 932	12459,5%	98 718	98 718
Chiffre d'affaires total	3 170 776	3 261 869	3 656 296	0	485 520	15,3%	394 427	12,1%
2001 Denrées et boissons	653 560	626 825	715 222		61 662	9,4%	88 397	14,1%
2015 DFS					0		0	
2016 Autres consommables	65 875	57 700	65 176		-699	-1,1%	7 476	13,0%
2210 Redevances opportunistes	40 604	31 795	137 723		97 119	239,2%	105 928	333,2%
Achats et services								
2110 Blanchissage					0		0	
2130 Enlèvement déchets	8 550	9 450	9 000		450	5,3%	-450	-4,8%
2150 Transport / achat & vente					0		0	
2180 Autres achats ou sous-traitance	0		0		0		0	
2310 Fluides	99 826	107 500	121 783		21 957	22,0%	14 283	13,3%
2320 Carburants	17 703	16 000	17 922		219	1,2%	1 922	12,0%
2330 Fournitures nettoyage	30 547	29 200	32 273		1 726	5,7%	3 073	10,5%
2340 Entretien et réparations	94 478	92 303	90 856		-3 622	-3,8%	-1 447	-1,6%
2350 Sécurité et sécurité	22 539	21 979	23 059		520	2,3%	1 080	4,9%
2360 Frais de laboratoire	3 038	3 000	3 303		265	8,7%	303	10,1%
2370 Petit outillage & matériel	0		214		214		214	
2375 Uniformes et lingerie	16 458	18 010	15 700		-758	-4,6%	-2 310	-12,8%
2380 Autres fournitures	11 552	4 000	6 088		-5 464	-47,3%	2 088	52,2%
TOTAL Achats et services	304 691	301 442	320 198	0	15 507	5,1%	18 756	6,2%
Main d'œuvre								
3100 Rémunération fixe	1 061 969	982 190	1 159 720		97 751	9,2%	177 530	18,1%
3130 Départ retraite anticipé					0		0	
3140 Provision cp/rtt (non chargée)	0		0		0		0	
3150 Frais annexes de personnel	119 156	117 705	135 688		16 532	13,9%	17 983	15,3%
3160 Charges sociales	92 447	90 195	114 056		21 609	23,4%	23 861	26,5%
3180 Mises à disposition reçues	0		0		0		0	
3200 Intérimaires	58 626	35 000	69 036		10 412	17,8%	34 038	97,3%
3300 Sous-traitance d'activité	0		-1		-1		-1	
Tot. frais main d'œuvre	1 332 198	1 225 090	1 478 501	0	146 303	11,0%	253 411	20,7%
Autres charges d'exploitation								
4100 Télécommunications	31 990	31 650	33 903		1 913	6,0%	2 253	7,1%
4101 Assurances	79 808	83 376	80 336		528	0,7%	-3 040	-3,6%
4102 Cotisations hors DG-HA					0		0	
4103 F. bureau & abonnement	29 004	19 930	24 964		-4 020	-13,9%	5 054	25,4%
4105 Déplacements du personnel	18 841	2 600	5 202		-13 639	-72,4%	2 602	50,0%
4106 Séminaires					0		0	
4107 Reprographie					0		0	
4108 Autres frais généraux	16 193	11 898	15 347		-846	-5,2%	3 449	29,0%
4120 Support com Externe	6 933	12 450	10 816		3 883	56,0%	-1 634	-15,1%
4121 Support com Interne					0		0	
4130 Honoraires	39 554	34 850	53 813		14 259	36,0%	18 963	54,4%
4131 commissions					0		0	
4510 I & T hors Organic	100 562	99 137	111 315		10 753	10,7%	12 178	12,3%
4550 Organic					0		0	
4560 I & T sur rémunération					0		0	
4910 Autres charges et produits d'exploit.	28 818	25 205	26 286		-2 532	-8,8%	1 081	4,3%
4920 Pertes et casses					0		0	
TOTAL Autres charges d'exploitation	351 703	321 096	362 002	0	10 299	2,9%	40 906	12,7%
Amort. locations et crédit bail								
4210 Amortissements	257 339	282 885	147 120		-110 219	-42,8%	-135 765	-48,0%
4240 Locations	135 489	132 000	146 190		10 701	7,9%	14 190	10,6%
4260 Lovers de crédit bail					0		0	
Total Amort. locations et crédit bail	392 828	414 885	293 310	0	-99 518	-25,3%	-121 575	-29,3%
Provisions d'exploitation	40 638	25 000	-30 134	0	-70 772	-174,2%	-55 134	-220,5%
Assistance du Siège								
4180 Frais de siège	237 624	256 648	236 057		-1 567	-0,7%	-20 591	-8,0%
4181 Cotisation DG-HA					0		0	
4188 Frais de siège Acro					0		0	
Total Assistance du Siège	237 624	256 648	236 057	0	-1 567	-0,7%	-20 591	-8,0%
Charges totales d'exploitation	3 419 721	3 260 481	3 578 055	0	158 334	4,6%	317 574	9,7%
Résultat d'Exploitation (*)	-248 945	1 388	78 241		327 186	-131,4%	76 853	98,2%
ratio / C.A.	-7,9%	0,0%	2,1%					
Résultat financier (*)	-2 382	8 198	1 611		3 993		-6 587	-80,3%
Résultat exceptionnel					0		0	
RESULTAT AVANT I.S.	-251 327	-6 810	79 852	0	331 179	-131,8%	86 662	-1272,6%
IMPOT SOCIETE 25%	15 000	15 000	15 000				0,0%	
RESULTAT APRES I.S.	-266 327	-21 810	64 852	0	331 179	-124,4%	86 662	-397,3%
ratio / C.A.	-8,4%	-0,7%	1,8%					
Indicateurs								
Activité brute								
Production	394 065	435 084	575 184		181 119	46,0%	140 100	32,2%
Handling	3 534	3 746	3 851		317	9,0%	105	2,8%
Nettoyage	3 755	4 146	5 189		1 434	38,2%	1 043	25,2%
Assistance piste					0		0	
Effectif payé pondéré	2 952,0	2 760,0	2 748,0	0,0	-204,0	-6,9%	-12,0	-0,4%
Statutaires	2 328,0	2 304,0	2 268,0		-60,0	-2,6%	-36,0	-1,6%
Intérimaires	624,0	456,0	480,0		-144,0		24,0	5,3%
Excédent Brut d'Exploitation	-248 945	1 388	78 241	0	327 186	-131,4%	76 853	5537,0%
ratio / C.A.	-7,9%	0,0%	2,1%					
Denrées et boissons / CA production et rest.	29,2%	27,4%	28,4%	act/vol	-0,8		1,0	#DIV/0!
Cout moyen statutaires (f. d. p./eff. payé)-kf	456	426	511	act/vol	55	12,1%	85	19,9%
Cout moyen Intérimaires -KF CFA	94	77	144	act/vol	50	53,1%	67	87,4%
FMO / CA	42,0%	37,6%	40,4%	act/vol	-1,6		2,9	40,4%

COMPAGNIE	CA REEL 08	CA BUDGET 08	ECART %
Air France	446 929	438051	2,03%
Air Ivoire	768 871	742500	3,55%
Afriqiyah Airways	31 866	26372	20,83%
Air Sénégal	139 468	141220	-1,24%
Emirates airlines	641		
Ethiopian Airlines	1 415		
Kenya Airways	94 414	74565	26,62%
Royal Air Maroc	1 874	3506	-46,56%
Brussels Airlines	199 924	110505	80,92%
South Africa Airways	103 355	78259	32,07%
Tunis Air	193		
Cotam	65 097		
Virgin Nigeria	4 315		
Air Burkina	6 003	9687	-38,04%
Compagnie Aérienne du Mali	14 875	27281	-45,47%
Air Algerie	961		
Base Aérienne d'Abidjan	44 802	80713	-44,49%
International Technology	77 592	4526	1614,37%
Cies Diverses	19 189	62813	-69,45%
TOTAL GENERAL	2 021 782	1 800 000	12,32%

*contacts en milliers de franc cfa

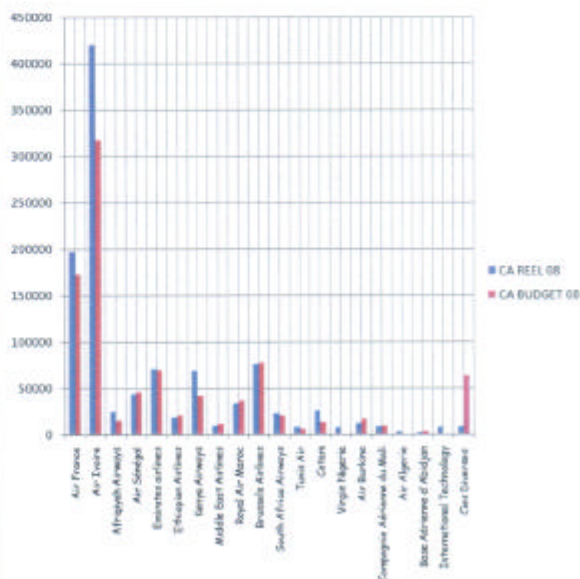
Chiffre d'affaires en milliers de francs



CHIFFRE D'AFFAIRES COMMISSARIAT 2008
REEL 08 / PREV 2008

COMPAGNIE	CA REEL 08	CA BUDGET 08	ECART %
Air France	197 008	172645	0,14
Air Ivoire	419 741	317823	0,32
Afriqiyah Airways	24 420	15600	0,57
Air Sénégal	43 231	46092	-0,06
Emirates airlines	69 691	69 450	0,00
Ethiopian Airlines	18 250	20 797	-0,12
Kenya Airways	68 291	41 489	0,65
Middle East Airlines	8 859	11 354	-0,22
Royal Air Maroc	32 692	36 736	-0,11
Brussels Airlines	75 568	77 531	-0,03
South Africa Airways	22 239	20 204	0,10
Tunis Air	7 767	5 993	0,30
Cotam	25 159	13 368	0,88
Virgin Nigeria	7 080		0,00
Air Burkina	11 644	16 956	-0,31
Compagnie Aérienne du Mali	8 013	9 149	-0,12
Air Algerie	2 095		0,00
Base Aérienne d'Abidjan	1 162	3 216	-0,64
International Technology	7 438		0,00
Cies Diverses	7 698	62 966	-0,88
TOTAL GENERAL	1 058 046	941 369	0,12

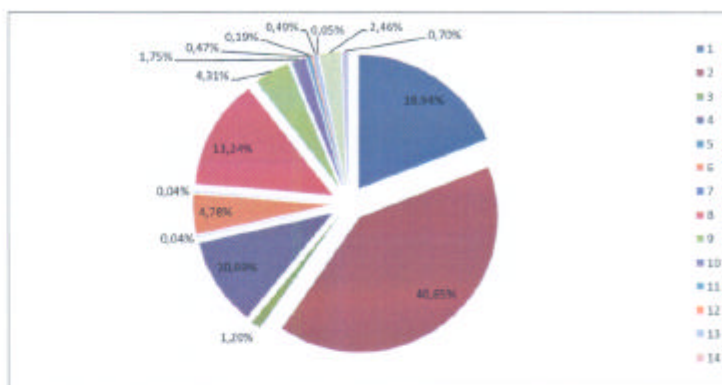
Chiffre d'affaires en milliers de francs



PRODUCTION 2008

NOMBRE DE PRESTATIONS

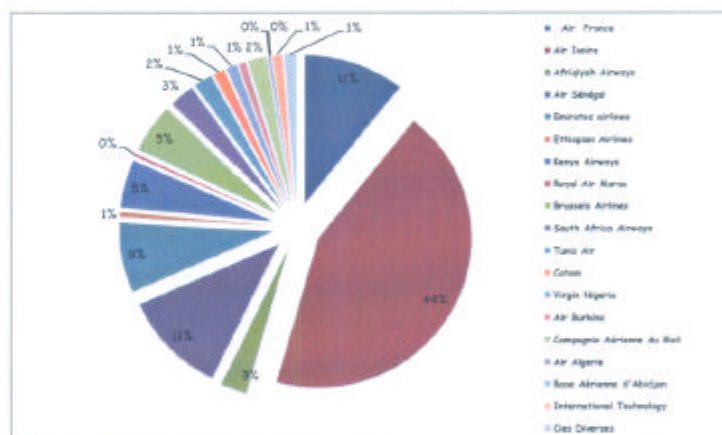
COMPAGNIE	NOMBRE DE PRESTATIONS	%
Air France	106 922	18,94%
Air Zaire	233 840	40,65%
Africajet Airways	6 916	1,20%
Air Sénégal	61 497	10,69%
Ethiopian Airlines	210	0,04%
Kenya Airways	27 508	4,78%
Royal Air Maroc	207	0,04%
Brussels Airlines	76 134	13,24%
South Africa Airways	24 814	4,31%
Coteau	10 059	1,75%
Virgin Nigeria	2 710	0,47%
Air Burkina	1 069	0,19%
Compagnie Aérienne du Mali	2 830	0,49%
Air Algérie	288	0,05%
Base Aérienne d'Abidjan	14 126	2,46%
International Technology	4 054	0,70%
TOTAL GENERAL	575 184	100



EXPLOITATION 2008

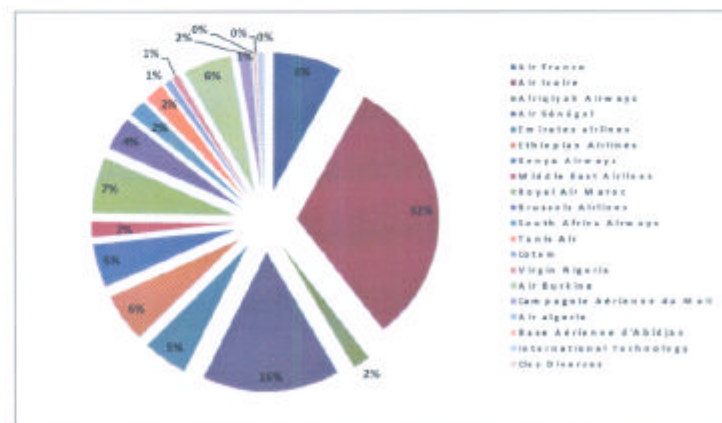
NOMBRE DE HANDLINGS

COMPAGNIE	HANDLINGS	%
Air France	411	10,65%
Air Zaire	1684	43,64%
Africajet Airways	107	2,77%
Air Sénégal	432	11,19%
Ethiopian Airlines	292	7,57%
Ethiopian Airlines	20	0,52%
Kenya Airways	201	5,21%
Royal Air Maroc	12	0,31%
Brussels Airlines	205	5,31%
South Africa Airways	109	2,72%
Tunis Air	77	2,00%
Coteau	51	1,32%
Virgin Nigeria	45	1,17%
Air Burkina	32	0,83%
Compagnie Aérienne du Mali	76	1,97%
Air Algérie	9	0,23%
Base Aérienne d'Abidjan	3	0,08%
International Technology	43	1,11%
Cielles Diverses	46	1,19%
TOTAL GENERAL	3 851	100



NOMBRE DE CLEANINGS

COMPAGNIE	CLEANINGS	%
Air France	409	7,87%
Air Zaire	1654	31,84%
Africajet Airways	104	2,00%
Air Sénégal	809	15,57%
Ethiopian Airlines	268	5,16%
Ethiopian Airlines	303	5,83%
Kenya Airways	266	5,12%
Middle East Airlines	96	1,85%
Royal Air Maroc	342	6,58%
Brussels Airlines	203	3,91%
South Africa Airways	105	2,02%
Tunis Air	121	2,33%
Coteau	43	0,83%
Virgin Nigeria	43	0,83%
Air Burkina	288	5,54%
Compagnie Aérienne du Mali	80	1,54%
Air Algérie	6	0,12%
Base Aérienne d'Abidjan	12	0,23%
International Technology	38	0,73%
Cielles Diverses	5	0,10%
TOTAL GENERAL	5 195	100



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2008

ENVIRONNEMENT SOCIO POLITIQUE

- Environnement socio politique plus apaisé.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

- Juin 2008 : transfert des parts ACCOR dans ABIDJAN CATERING à la société S.I.A (Servair Investissements Aéroportuaires)
- Changement de directeur général
- Juillet 2008 : Flambée du prix du pétrole brut, entraînant une forte inflation des prix sur le marché national
- Courant Août 2008 : arrivée de la compagnie VIRGIN NIGERIA
- En Octobre 2008 : nous enregistrons l'arrivée d'AIR ALGERIE

FORMATION

Ci après les formations financées sur l'année 2008 :

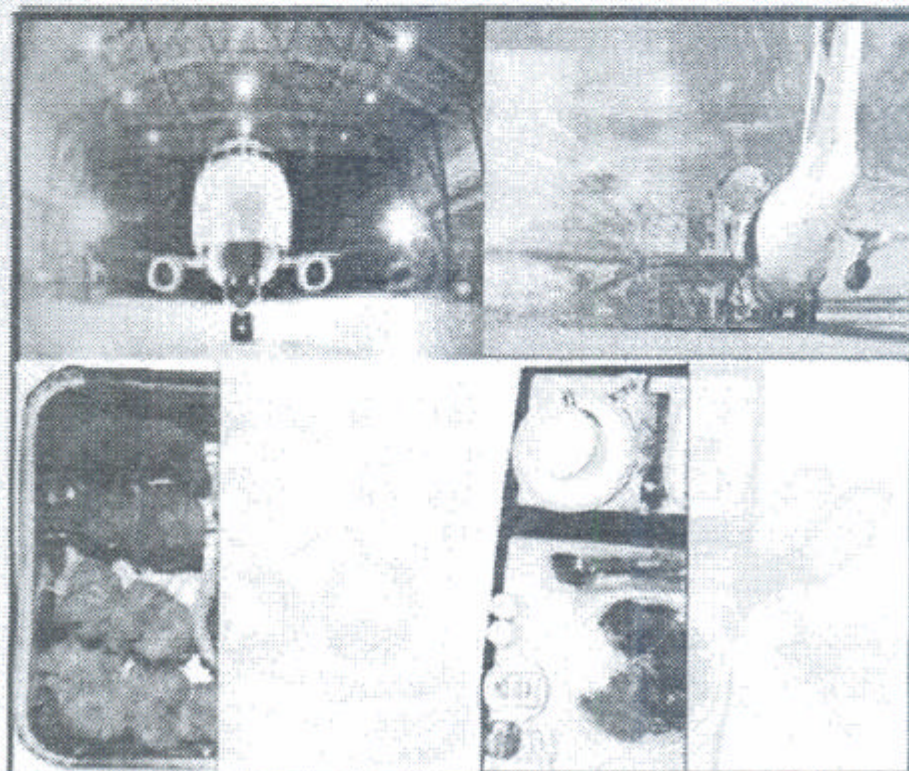
- Formation du responsable de la comptabilité à l'Université Canadienne en MBA (remboursée par le FDFP)
- Formation Incendie des équipiers de première intervention, par la société CAF
- Formation des agents du Commissariat sur les méthodes de travail et procédures dans les avions
- Formation à la mise en place du système de traçabilité.

ACTIONS SOCIALES

Pour l'ensemble du Personnel :

- Radiographies pulmonaires.

RAPPORT GENERAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

DeloitteImmobilier Alpha 2000 - 14^{ème} Etage
01 B.P. 224 Abidjan 01**Ebur Fiduciaire**
01 B.P. 658 Abidjan 01 **ABIDJAN CATERING** **RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES***Etats financiers annuels**Exercice clos le 31 décembre 2008*

ABIDJAN CATERING

Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes

Etats financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

ABIDJAN CATERING
RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Abidjan Catering, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de l'IFAC; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à évaluer leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les états financiers annuels sont, au regard des règles et principes comptables du Système Comptable OHADA, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de Abidjan Catering à la fin de cet exercice.

INFORMATION

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons du fait suivant :

- **Perte de plus de la moitié du capital**

Du fait du résultat net déficitaire dégagé à la fin de l'exercice 2006 d'un montant de FCFA 314 213 066 et présenté dans les états financiers annuels, les capitaux propres au 31 décembre 2006 présentaient un solde de FCFA 554 229 961, montant inférieur à la moitié du capital social qui s'élève à FCFA 1 728 000 000.

Nous avons indiqué, dans nos précédents rapports la nécessité, conformément à l'article 664 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, de convoquer, dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître la perte de la moitié du capital social, l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider si la dissolution anticipée de la société a lieu. L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2007 a décidé de la continuité de la société.

Par ailleurs, conformément à l'article 665 du même acte, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital, d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Le délai d'exécution de ces dispositions légales expire le 31 décembre 2008.

En outre, l'exercice clos le 31 décembre 2008 a dégagé un bénéfice net de FCFA 64 852 365, concourant à établir les capitaux propres à un montant de FCFA 352 755 069.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

24

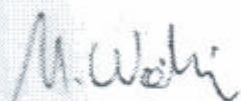
- Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession établies par l'IFAC, aux vérifications spécifiques prévues par les articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 22 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Touche



Marc WABI
Associé

EBUR FIDUCIAIRE



Olivier KOUADIO
Associé

BILAN ABIDJAN CATERING (en Franc cfa)

	2008	2007	2006		2008	2007	2006
	Net	Net	Net				
Charges à répartir	9 143 310	45 716 554	82 289 798	Capital	1 728 000 000	1 728 000 000	1 728 000 000
Charges Immobilisées	9 143 310	45 716 554	82 289 798	Réserves	478 932 111	478 932 111	478 932 111
Logiciel	4 942 603	1 705 208	2 510 721	RAN	-1 919 029 407	-1 652 702 150	-1 338 489 084
Immobilisations Incorporelles	4 942 603	1 705 208	2 510 721	Résultat	64 852 365	-266 327 257	-314 213 066
Installations et Agencements	628 011 420	687 484 203	717 332 008	Capitaux propres	352 755 069	287 902 704	554 229 961
Matériel	125 116 762	156 711 356	149 284 080				
Matériel de transport	1 301 639	3 065 000	7 655 000	Dettes financières	4 500 000	4 500 000	4 500 000
Immobilisations Corporelles	754 429 821	847 260 559	874 271 088	Prov. Financ. Pour risques & Chges	301 460 995	323 170 239	258 510 361
Titres de participations	0	0	0	Dettes Financières	305 960 995	327 670 239	263 010 361
Autres immob financières	35 731 925	29 870 298	29 161 399				
Immobilisations Financières	35 731 925	29 870 298	29 161 399	Capitaux Permanents	658 716 064	615 572 943	817 240 322
Total Actif Immobilisé	804 247 659	924 552 619	988 233 006				
Stocks	84 065 313	61 790 775	60 407 596	Fournisseurs	404 250 565	465 005 469	491 712 827
Créances clients	250 348 720	279 966 809	329 251 209	Dettes sociales	74 425 557	110 490 191	62 473 700
Autres créances	245 691 206	243 514 891	178 617 297	Dettes fiscales	92 586 894	78 006 649	57 273 133
				Autres dettes	503 459 723	241 276 538	242 019 461
Actif Circulant	580 105 239	585 272 475	568 276 102	Passif Circulant	1 074 722 739	894 778 847	853 479 121
Trésorerie Active	366 750 303	6 960 255	114 210 335	Trésorerie Passive	17 664 398	6 433 559	
TOTAL Actif	1 751 103 201	1 516 785 349	1 670 719 443	TOTAL Passif	1 751 103 201	1 516 785 349	1 670 719 443

Situation Financière AC en cfa

	COMPTES DE RESULTATS		
	F.C.FA		
	Exercices		
Rubriques	2008	2007	2006
Travaux, Services vendus	3 655 544 253	3 169 948 468	3 083 331 929
Produits accessoires	751 955	829 294	702 417
Chiffres d'affaires	3 656 296 208	3 170 777 762	3 084 034 346
Production Immobilisée			
Autres Produits	26 694 400	73 150 913	116 419 846
Total Produits divers	26 694 400	73 150 913	116 419 846
Achats et Frais sur achats	1 081 411 235	960 588 433	989 516 186
Variation de stocks	-28 320 446	-1 383 179	1 635 821
Transport	36 467 068	40 116 980	34 111 435
Services Extérieurs	843 817 890	724 790 914	837 538 963
Impôts et Taxes	168 344 866	150 508 884	182 184 349
Autres Charges	43 375 923	52 208 492	82 167 650
Total Charges	2 145 096 536	1 926 830 524	2 127 154 404
Valeur Ajoutée	1 537 894 072	1 317 098 151	1 073 299 788
Charges du Personnel	1 333 400 053	1 249 198 431	1 081 904 695
Excédent Brut d'Exploitation	204 494 019	67 899 720	-8 604 907
Transfert de Charges	0	0	0
Dotation aux Amortissements	147 120 404	257 339 743	278 108 790
Dotation aux Provisions	22 046 280	70 044 010	19 470 817
Reprise de Provision	43 755 524	5 384 132	5 835 772
Résultat d'Exploitation	79 082 859	-254 099 901	-300 348 742
Produits Financiers	2 104 407	6 364 903	135 682
Charges Financières	493 464	3 592 259	6
Dotations aux amortissements et provisions	1 180 750	0	0
Résultats Financiers	430 193	2 772 644	135 676
Résultats des Activités Ordinaires	79 513 052	-251 327 257	-300 213 066
Produits H.A.O.	10 176 542	15 052 334	3 969 355
Charges H.A.O.	10 176 542	15 052 334	3 969 355
Valeurs comptables de cession d'immob	339 313		1 000 000
Résultat H.A.O.	339 313	0	1 000 000
Impôts sur le Résultat	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Résultat Net	64 852 365	-266 327 257	-314 213 066

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS AU 31 DECEMBRE 2008

Capacité d'Autofinancement globale

LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Frais financiers	367 058	Excédent brut d'exploitation	204 494 019
Pertes de change	126 406	Revenus financiers	1 854 693
Charges H.A.O.		Gains de change	249 714
Impôts sur le résultat	15 000 000	Produits H.A.O.	
TOTAL	15 493 464	TOTAL	206 598 426
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			191 104 962

Variation du besoin de financement d'exploitation

	Emplois	Ressources
Variation globale nette des stocks	22 274 538	
Variation globale nette des créances		27 441 774
Variation globale nette des dettes circulantes		179 943 892
TOTAL	22 274 538	207 385 666
Variation du besoin de financement d'exploitation		185 111 128

Variation nette de la trésorerie

	Emplois	Ressources
Capacité d'Autofinancement globale		191 104 962
Investissements	27 656 881	
Dividendes		
Variation du besoin de financement		185 111 128
Autres dettes financières		
Emplois/Ressources (BF / HAO)		
TOTAL	27 656 881	376 216 090
Excédent de ressources de financement = Variation nette de la Trésorerie		348 559 209

RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS

**RAPPORT SPECIAL
AU 31 DECEMBRE 2008**

ABIDJAN CATERING
***Rapport spécial des
commissaires aux comptes
Etats financiers annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2008

ABIDJAN CATERING**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**En application de l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA
sur les sociétés commerciales et le GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2008

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application des dispositions des articles 440 à 442 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous portons à votre connaissance les conventions suivantes, visées aux articles 438 à 448 de cette loi et qui concernent toute convention intervenue entre la société et ses administrateurs, soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Contrat de gestion avec SERVAIR Investissements Aéroportuaires (SIA)

Administrateur concerné : SIA

Nature et objet

Par contrat de gestion ayant pris effet le 23 juin 2008, Abidjan Catering a confié à la société SIA la gestion de l'ensemble de ses activités pour une durée de 7 (sept) ans, renouvelable par périodes quinquennales.

Modalités

En contrepartie de cette assistance, SIA reçoit de la société Abidjan Catering une rémunération nette de tous impôts, droits et taxes en Côte d'Ivoire de 3% du chiffre d'affaires et 9% du résultat brut d'exploitation.

Les rémunérations versées au titre de cette assistance s'élèvent respectivement à F CFA 56 millions représentant 3% du chiffre d'affaires et FCFA 14 millions représentant 9% du résultat brut d'exploitation pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

1.2 Convention de prestations de services avec SERVAIR Investissements Aeroportuaires (SIA)

Administrateur concerné : SIA

Nature et objet

La convention a pour but la prestation de divers services par la Société SERVAIR Investissements Aeroportuaires (SIA), par le biais de sa maison mère SERVAIR.

Dans le cadre du présent contrat, les directions fonctionnelles de SERVAIR apporteront à Abidjan Catering leur concours dans les domaines suivants :

Sûreté

SERVAIR assistera Abidjan Catering en matière de coordination des procédures de sûreté avec les compagnies aériennes et dans ses relations avec leurs représentants sûreté.

SERVAIR réalisera un audit annuel des procédures de sûreté d'Abidjan Catering.

33

Informatique

SERVAIR apportera ses services en matière d'informatique générale et de type « service-bureaux » et participera à la gestion des moyens informatiques en relation avec les utilisateurs.

Les prestations de SERVAIR ne concernent pas le développement de système d'information opérationnel complémentaire. Toute demande d'intervention dans ce domaine fera l'objet d'un contrat spécifique.

Economie - gestion

L'assistance comprend les prestations suivantes :

- Contrôle de gestion ;
- Procédure de reporting ;
- Budget et prévisions à moyen terme ;
- Audits financiers.

Achats

Abidjan Catering bénéficiera de l'expertise et du support des services achats de SERVAIR pour l'optimisation des achats (achats agro-alimentaires, boissons, services, biens commissariat), le référencement des fournisseurs, répondant aux critères économiques et aux cahiers des charges (traçabilité, qualité organoleptique des produits), et en matière d'optimisation de logistique et d'approvisionnement.

Abidjan Catering bénéficiera également d'un accès à la base de données achats People Soft.

Juridique

SERVAIR apportera en tant que besoin son support en matière de contrats de commissariat, de droit des sociétés et de droit des affaires.

Laboratoire d'analyses bactériologiques

Abidjan Catering bénéficiera de l'expertise et de l'assistance du laboratoire d'analyses certifié SERVAIR.

Modalités

La présente convention est entrée en vigueur le 1er juillet 2008 et s'achève le 31 octobre 2010. A l'issue de cette période, le contrat se renouvellera par tacite reconduction et par période quinquennale.

Sous réserve d'un accord exprès entre les parties au cas par cas, les prestations réalisées par SERV AIR seront rémunérées sur la base d'une vacation journalière dont le taux forfaitaire est fixé à 1 600 € net de toute taxe et retenue à la source sur la base indicative suivante :

- Sécurité : 18 jours;
- Informatique : 12 jours ;
- Economie –gestion : 24 jours ;
- Achats : 24 jours ;
- Juridique : 12 jours.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus; les prestations relevant du laboratoire d'analyses bactériologiques et l'accès à People Soft feront l'objet d'une rémunération forfaitaire mensuelle respectivement de 2 000 € et 2 500 € par mois.

Au cours de l'exercice 2008, le montant total des charges s'est élevé à FCFA 71 millions.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

2.1 Contrat de gestion avec ACCOR Afrique

Administrateur concerné : ACCOR Afrique

Nature et objet

Par contrat de gestion signé le 18 novembre 1998, Abidjan Catering a confié à la société ACCOR Afrique la gestion de l'ensemble de ses activités pour une durée de 7 (sept) ans, renouvelable par périodes quinquennales.

Ce contrat de gestion a fait l'objet d'un transfert au groupe SERV AIR avec pour date d'effet le 23 juin 2008, date à laquelle ACCOR Afrique a cédé l'ensemble de sa participation au sein de l'actionnariat d'Abidjan Catering au groupe SERV AIR.

Modalités

En contrepartie de cette assistance, ACCOR Afrique reçoit de la société Abidjan Catering une rémunération nette de tous impôts, droits et taxes en Côte d'Ivoire de 3% du chiffre d'affaires et 9% du résultat brut d'exploitation.

Les rémunérations versées au titre de cette assistance s'élèvent respectivement à F CFA 44 millions représentant 3% du chiffre d'affaires et FCFA 8 millions représentant 9% du résultat brut d'exploitation pour l'exercice clos au 31 décembre 2008.

2.2 Convention de prestations de service avec la Société Abidjanaise de l'Hôtellerie (SAH)

Administrateur concerné : ACCOR Afrique

Nature et objet

La convention a pour but la prestation de divers services par la Société Abidjanaise de l'Hôtellerie (SAH), par le biais de son département DGFA ACCOR Côte d'Ivoire.

Les prestations fournies par la DGFA ACCOR Côte d'Ivoire s'appuyant sur les normes, procédures, directives et services experts du groupe ACCOR, sont ainsi énumérées :

Sur le plan comptable, financier, administratif, juridique et fiscal

- L'administration de l'entité, notamment en ce qui concerne les aspects administratifs, fiscaux et juridiques (suivi ou tenue de conseils, d'assemblées, de registres etc.) ;
- La gestion de la production des informations financières (reporting ACCOR etc ...) et le déploiement des référentiels communs ACCOR ;
- La gestion de la trésorerie ;
- La centralisation de la paie ;
- La gestion des ressources humaines et l'organisation de formation pour le personnel ;
- L'audit et le suivi des procédures opérationnelles ;
- Et enfin plus généralement les relations avec les administrations, actionnaires etc.

Sur le plan de la coordination et de la supervision des sociétés filiales ACCOR AFRIQUE

- Contrôle et supervision des opérations des établissements filiales par la Direction Opérationnelle ;
- Supervision des projets de développement ;
- Coordination de la politique marketing et commercial ;
- Contrôle de la gestion qualité ;
- Fonction de représentation ACCOR AFRIQUE.

Sur le plan informatique et technique

- Assistance et maintenance informatique du système intégré « Place » ;
- Assistance, coordination des services techniques des établissements, la gestion technique du patrimoine (préparation et suivi des budgets d'investissements, études de faisabilité et de rentabilité des investissements) en relation avec le siège ACCOR.

Cette convention a été résiliée de plein droit le 23 juin 2008, date à laquelle ACCOR Afrique a cédé l'ensemble de sa participation au sein de l'actionnariat d'Abidjan Catering au groupe SERV AIR.

Modalités

La convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter du 1er janvier 2003. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

En rémunération des missions sus décrites, la société Abidjan Catering s'oblige à payer 25 % du montant total des frais engagés par la DGFA CI pour le compte des cinq établissements filiales ACCOR AFRIQUE en Côte d'Ivoire.

Les appels de fonds visant à couvrir lesdits frais se font mensuellement sur la base du budget prévisionnel de fonctionnement arrêté par la DGFA CI et font l'objet d'une régularisation trimestrielle sur la base du compte d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2008, le montant total des charges s'est élevé à FCFA 42 millions.

III. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous informons des rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du Conseil d'Administration pour les missions et mandats qui leurs sont confiés et les remboursements des frais engagés dans l'intérêt de la société.

Convention d'assistance et de relations publiques avec M. KONATE Fousséni, approuvée par le Conseil d'Administration

Administrateur concerné : M. KONATE Fousséni

Nature et objet

Par convention datée du 19 décembre 2002, ABIDJAN CATERING confie à M. KONATE Fousséni, les missions suivantes, complémentaires à sa fonction de président du conseil d'administration :

- Poursuivre le développement de l'image de l'entité ABIDJAN CATERING auprès des acteurs économiques de la Côte d'Ivoire ;

- Poursuivre la collaboration avec le groupe ACCOR tant sur le plan commercial que relationnel ;
- Poursuivre la collaboration avec les compagnies aériennes présentes sur Abidjan et à venir et est, à ce titre, spécialement habilité à l'effet de participer aux négociations de tout contrat commercial encadrant l'ensemble des prestations proposées aux Compagnies aériennes.

Modalités

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2003 et ce pour une durée d'un an.

Elle se renouvellera ensuite par tacite reconduction par période annuelle sauf dénonciation par les parties, trois mois avant l'expiration de chaque période annuelle au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est prévu en rémunération des missions visées ci-dessus, la liste exhaustive ci-après de traitement et avantages annulant et remplaçant les conditions antérieures :

- Indemnité mensuelle nette : 1.200.000 FCFA (Un million deux cent mille Francs CFA)
- Prise en charge voiture et chauffeur (y inclus entretien, assurance, carburant, vignette) ainsi que frais médicaux (assurance maladie).

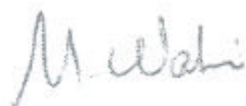
En application de cette convention ABIDJAN CATERING a versé au Président du Conseil d'Administration un montant de F CFA 14,4 millions au titre de sa rémunération, au cours de la période sous revue.

Nous n'avons pas eu connaissance d'autres rémunérations susceptibles d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA sur les sociétés commerciales et le GIE.

Abidjan, le 22 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Touche



Marc WABI
Associé

EBUR FIDUCIAIRE



Olivier KOUADIO
Associé

TEXTES DE RESOLUTIONS SOUMISÀL'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2008, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, établis conformément au Droit comptable et système comptable OHADA, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles 432 et 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au Droit des sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique du Traité OHADA, approuve lesdites conventions ainsi que leurs conditions d'exécution antérieurement approuvées.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé, et décharge aux commissaires aux comptes de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 64 852 365 FCFA au compte « report à nouveau ».

A l'issue de cette affectation, le solde débiteur du compte « report à nouveau » sera ramené de 1 919 029 407 FCFA à 1 854 177 042 FCFA.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer à la somme de 16 800 000 FCFA, le montant annuel net des indemnités de fonction à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice. Elle confie au conseil d'administration, le soin d'en faire la répartition entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenable.

Sixième résolution

L'assemblée générale, approuvant la proposition du conseil d'administration, décide, conformément aux dispositions de l'article 702 alinéa 2 de l'Acte uniforme relatif au Droit des sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique du Traité OHADA de nommer en qualité de co-commissaires aux comptes suppléants :

- Le cabinet Ayela, sis à Abidjan Deux Plateaux, 01 BP 10193 ABIDJAN 01, représenté par Monsieur Myloyoyannis Solon ;
- Le cabinet Moihé Audit & Conseil, sis à Abidjan, Cocody Deux Plateaux, BP 2036 Abidjan 08, représenté par Monsieur Joseph Yao Koffi.

Ils exerceront leurs mandats pour la période restant à courir du mandat des commissaires aux comptes titulaires, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2011, sur les comptes de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2010.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de renoncer à l'opération d'offre publique de retrait, suivie de la radiation des titres de la société Abidjan Catering de la Cote, décidée lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2009.

**ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

ORDRE DU JOUR
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPETENCE
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- 8°) Présentation du rapport du conseil d'administration sur la restructuration du capital ;
- 9°) Présentation des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur la réduction du capital et l'augmentation du capital ;
- 10°) Réduction du capital par la diminution de la valeur nominale des actions;
- 11°) Augmentation du capital social, Fixation des conditions et modalités de réalisation de l'augmentation du capital social ;
- 12°) Modification corrélative des statuts ;
- 13°) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la restructuration du capital social ;
- 14°) Changement de dénomination sociale ;
- 15°) Modification corrélative des statuts ;
- 16°) Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités ;
- 17°) Questions diverses.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR
LA RESTRUCTURATION DU CAPITAL.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2009 SUR LA RESTRUCTURATION DU CAPITAL

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 mai 2009, après avoir pris acte de la décision de l'actionnaire majoritaire, la société SIA, de renoncer à l'opération d'offre publique de retrait, suivie de la radiation de la société Abidjan Catering de la Cote, a arrêté le principe de la restructuration du capital social.

Cette restructuration du capital s'inscrit dans le cadre du respect de l'engagement pris les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2007, de ne pas dissoudre par anticipation la société et d'en continuer l'exploitation, à charge pour cette dernière, de reconstituer ses capitaux propres à une valeur au moins égale à la moitié du capital social, conformément aux prescriptions des articles 664 et 665 de l'Acte uniforme OHADA relatif au Droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Il est rappelé que les capitaux propres, à l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2008, s'élève à 352 755 069 FCFA, pour un capital de 1 728 000 000 FCFA, soit 20,37% du capital, alors que le montant minimum requis est de 50% du capital social.

Cette restructuration du capital qui vise à terme à recapitaliser la société Abidjan Catering, est donc présentée afin de satisfaire à une obligation légale.

Il est précisé que cette obligation légale devait être satisfaite au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit au plus tard le 30 juin 2009, date limite de la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Toutefois, afin de permettre à la société de satisfaire à l'obligation susvisée, celle-ci a introduit une requête auprès du Président du tribunal d'Abidjan Plateau, afin d'être autorisée à tenir la présente assemblée générale.

Le principe de la restructuration du capital tel que arrêté par le conseil d'administration est celle dite du « coup d'accordéon », qui consiste en la réduction du capital, suivie de son augmentation corrélative.

Elle se décline comme suit :

1. imputation d'une partie des pertes, soit 478 000 000 FCFA sur les réserves (légale et libres) ;
2. réduction du capital social de moitié, soit la somme de FCFA 864 000 000, en vue d'absorber, à due concurrence, le compte « report à nouveau » débiteur, par la diminution de la valeur nominale de l'action, qui sera ainsi ramenée de FCFA 5 000 à FCFA 2 500;

A l'issue de cette opération :

- le capital social sera ramené de 1 728 000 000 FCFA à 864 000 000 FCFA, composé de 345 600 actions d'une valeur nominale de 2 500 FCFA ;
 - le compte « report à nouveau » présentera un solde débiteur de 512 000 000 FCFA ;
 - les capitaux propres s'élèveront à la somme de 352 000 000 FCFA.
3. augmentation du capital social d'une somme en numéraire de FCFA 500 000 000, pour le porter de FCFA 864 000 000 à FCFA 1 364 000 000, dont les conditions et modalités sont ci-après indiquées :
- Libérer le montant de l'augmentation de capital en espèces et/ou par compensation de créances certaines liquides et exigibles sur la société ;
 - Réaliser cette augmentation de capital, par la création au pair de 200 000 actions, d'une valeur nominale de 2500 FCFA chacune, à libérer intégralement lors de leur souscription ;
 - Accorder aux actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre irréductible, dont l'exercice se fera dans le délai d'un mois à compter de l'ouverture de la souscription ;
 - Conférer aux actionnaires anciens, le droit de souscrire à titre réductible un nombre d'actions, supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, dans la limite de leur demande ;
 - Donner, au cas où les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation du capital, tous pouvoirs au conseil d'administration, afin d'utiliser dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - ✓ limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions réalisées sous la condition que ce montant atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital ;
 - ✓ répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 - ✓ offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
 - assimiler les actions nouvelles aux actions anciennes, avec tous les droits qui y sont attachés, à compter de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social.

RAPPORT SPECIAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR
LA REDUCTION DU CAPITAL

ABIDJAN CATERING

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital

(Assemblée du 08 juillet 2009)

ABIDJAN CATERING S.A

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL
(Assemblée du 08 juillet 2009)**

**Etabli en application de l'article 630 de l'Acte uniforme de l'OHADA
sur les sociétés commerciales et le GIE**

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Abidjan Catering et en exécution de la mission prévue à l'article 630 de l'Acte uniforme de l'OHADA sur les sociétés commerciales et le GIE en cas de réduction du capital, nous vous présentons notre rapport sur la réduction du capital envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession. Nous nous sommes assurés notamment que la réduction ne ramenait pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et réglementaire et que l'opération ne pouvait porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de Francs CFA 1 728 000 000 à Francs CFA 864 000 000.

Abidjan, le 22 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Touche



Marc WABI
Associé

EBUR FIDUCIAIRE



Olivier KOUADIO
Associé

ABIDJAN CATERING

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital

(Assemblée du 08 juillet 2009)

ABIDJAN CATERING S.A**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL****(Assemblée du 08 juillet 2009)****Etabli en application des articles 564 et 588 de l'Acte uniforme de
l'OHADA sur les sociétés commerciales et le GIE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles 564 et 588 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique de l'OHADA, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital de FCFA 500 000 000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- la conformité des modalités de l'opération;
- les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant définitif, ainsi que sur l'incidence de l'émission sur la situation financière des actionnaires, notamment en ce qui concerne leurs quote-parts des capitaux propres à la clôture du dernier exercice;

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport du conseil d'administration,
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des actionnaires, appréciée par rapport aux capitaux propres, n'appelle pas non plus, de notre part, d'observation.

Abidjan, le 22 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Touche



Marc WABI
Associé

EBUR FIDUCIAIRE



Olivier KOUADIO
Associé

TEXTES DE RESOLUTIONS

SOUMIS

A

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale extraordinaire

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide, dans le cadre de la réduction du capital social, et ce conformément aux dispositions de l'article 665 de l'Acte uniforme relatif au Droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du Traité OHADA :

- d'imputer une partie des pertes soit un montant de quatre cent soixante dix huit millions (478 000 000) FCFA sur les réserves (légale et libres)
- de réduire le capital social de moitié, soit la somme de huit cent soixante quatre millions (864 000 000) FCFA, en vue d'absorber, à due concurrence, le compte « report à nouveau » débiteur ;
- de réaliser la réduction du capital social par la diminution de la valeur nominale de l'action, qui sera ainsi ramené de cinq mille (5 000) FCFA à deux mille cinq cent (2 500) FCFA.

A l'issue de cette opération :

- le capital social sera ramené de 1 728 000 000 FCFA à 864 000 000 FCFA, composé de 345 600 actions d'une valeur nominale de 2 500 FCFA ;
- le compte « report à nouveau » présentera un solde débiteur de 512 000 000 FCFA ;
- les capitaux propres s'élèveront à la somme de 352 000 000 FCFA.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et constaté que le capital social est intégralement libéré :

- décide d'augmenter le capital social d'une somme en numéraire de cinq cent millions (500 000 000) FCFA pour le porter de huit cent soixante quatre millions (864 000 000) à un milliard trois cent soixante quatre millions (1 364 000 000), à libérer en espèces et/ou par compensation de créances certaines liquides et exigibles sur la société ;
- décide de réaliser cette augmentation de capital, par la création au pair de deux cent mille (200 000) actions, d'une valeur nominale de deux mille cinq cent (2500) FCFA chacune, à libérer intégralement lors de leur souscription ;
- décide que les actionnaires pourront exercer, dans le délai d'un mois à compter de l'ouverture de la souscription, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible ;
- décide de conférer aux actionnaires anciens, le droit de souscrire à titre réductible un nombre d'actions, supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, dans la limite de leur demande ;
- décide, au cas où les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation du capital, donner sous réserve de l'adoption de la dixième résolution ci-dessous, tous pouvoirs au conseil d'administration, afin d'utiliser dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions réalisées sous la condition que ce montant atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital ;
 - répartir librement tout partie des titres non souscrits ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- décide que les actions nouvelles qui seront émises, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits que ces dernières, à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital social.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation du capital social, de modifier l'article 6 des statuts, relatif au « capital social – Actions », comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 1 364 000 000 FCFA, divisé en 545 600 actions d'une valeur nominale de 2500 FCFA chacune, entièrement libérées et numérotées de 1 à 545 600. »

Onzième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, au directeur général, afin de mettre en œuvre la restructuration du capital (réduction et augmentation de capital), donner tous mandats à toute société de gestion et d'intermédiation (SGI) pour la réalisation des opérations liées à la restructuration du capital, signer la déclaration notariée de souscription et de versement, et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire conformément au pouvoir qui lui est donné.

Douzième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de changer la dénomination sociale de la société « Abidjan Catering » qui devient « Servair Abidjan », à compter de la date de la présente assemblée générale.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide, comme conséquence de l'adoption de la douzième résolution ci-dessus, de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts, relatif à la « dénomination » comme suit :

« La société prend la dénomination de Servair Abidjan »

Quatorzième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales et réglementaires en vigueur.

COMMENTAIRES DES QUATRE PREMIERS MOIS DE 2009

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des quatre premiers mois de 2009 est en progression de 3% par rapport au Budget.

Nous notons cette année, moins de fréquentations sur nos points de vente. Par contre au niveau du Catering et du Commissariat, nous enregistrons une hausse du nombre de plateaux repas et de touchées hôtelières.

Le chiffre d'affaires cumulé des quatre mois se présente comme suit, par rapport au Budget 2009 :

Rubrique	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Budget 2009	Variation 08/R09	Variation 09/B.09
Catering	673 791 467	722 282 515	718 467 976	7,19%	0.5 %
Commissariat	344 888 557	424 280 613	370 671 775	23,02%	14.46 %
Rest. Publique	178 497 406	163 670 236	181 047 290	-8,5%	-9.59 %
Hébergement	8 233 051	8 313 560	9 515 740	0,97%	-12.63 %
Total	1 205 410 481	1 318 546 924	1 279 702 781	9,4%	3.03 %

COUTS DENREES ET BOISSONS

Le coût matières premières des quatre premiers mois de l'année se chiffre à 245 Millions de FCFA contre 256 Millions prévus au Budget ; quant au ratio cumulé à fin avril 2009, il se situe à 27.7% contre 28.5% pour le Budget.

LES FRAIS DE PERSONNEL

Le Poste de Frais de Personnel est à -5,7% par rapport au Budget 2009, suite au report, en juin, des augmentations de salaires.

L'effectif actuel est de 175 personnes.

LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation enregistrent une hausse de 5,1 Millions de FCFA, enregistrée principalement sur les lignes d'honoraires et fournitures de bureau.

En effet, la hausse des honoraires concerne les études réalisées sur les évaluations des coûts du département Commissariat, ainsi que l'étude comparative faite sur les conditions de départ à la retraite anticipée. Ce dépassement inclut également les honoraires versés aux huissiers.

La ligne des fournitures de bureau, tout en intégrant les consommations courantes, prend en compte la conception des dossiers de conseils d'administration et de l'assemblée générale ordinaire.

LOCATION

La redevance aéroportuaire versée au Concessionnaire évolue en fonction du chiffre d'affaires sur la base du taux de 8% ; elle s'élève à 101 Millions de FCFA.

ASSISTANCE DU SIEGE

Les redevances sur le chiffre d'affaires et sur le résultat brut d'exploitation sont respectivement de 39 Millions et 19 Millions de FCFA à fin avril 2009.

Les provisions sur le contrat de prestations de services se chiffrent à 42 Millions de FCFA, en attendant les factures des différentes missions.

RESULTAT AVANT IMPOT

Il se situe, pour les quatre premiers mois de 2009, à 123 Millions de FCFA contre 54 Millions au Budget, et 14 Millions à la même époque de l'Exercice précédent.

SERVIR LE CIEL	Région N-1		Région N		Région N+1		Région N+2		Région N+3		Région N+4	
	R 2008	P 2009	R 2009	POINT	sortie	pourcentage	sortie	pourcentage	sortie	pourcentage		
Chiffre d'affaires (net de RRA)												
1010 Production	673 791	718 468	722 047		48 256	7,2%	3 579	0,5%	722 047			
1020 Handling	230 889	248 350	274 070		43 181	18,7%	25 720	10,4%	274 070			
1030 Nettoyage	113 722	122 322	133 781		20 059	17,6%	11 459	9,4%	133 781			
					0		0		0			
1200 Restauration (publique, RHF...)	178 497	181 047	163 319		-15 178	-8,5%	-17 728	-9,8%	163 319			
1205 hébergement	8 233	9 516	8 314		81	1,0%	-1 202	-12,6%	8 314			
1318 Autres C.A.	278	0	17 015		16 737	6020,5%	17 015		17 015			
Chiffre d'affaires total	1 205 410	1 279 703	1 318 546	0	113 136	9,4%	38 843	3,0%	1 318 546			
2001 Denrées et boissons	239 712	256 305	245 145		5 433	2,3%	-11 160	-4,4%	245 145			
2015 DF5	0	0	0		0		0		0			
2016 Autres consommables	19 765	21 178	28 075		8 310	42,0%	6 897	32,6%	28 075			
2210 Redevances aéroportuaires	46 948	56 043	40 217		-6 731	-14,3%	-15 826	-28,2%	40 217			
Achats et services												
2110 Blanchissage	0	0	0		0		0		0			
2130 Enlèvement déchets	3 000	3 600	3 672		672	22,4%	72	2,0%	3 672			
2150 Transport / achat & vente	0	0	0		0		0		0			
2180 Autres achats au s-trait.	0	0	0		0		0		0			
2310 Fluides	41 343	47 086	44 664		3 321	8,0%	-2 422	-5,1%	44 664			
2320 Carburants	3 673	0	985		-2 688	-73,2%	985		985			
2330 Fournitures nettoyage	12 897	12 586	9 142		-3 755	-29,1%	-3 444	-27,4%	9 142			
2340 Entretien et réparations	27 523	33 662	24 234		-3 289	-12,0%	-9 428	-28,0%	24 234			
2350 Sécurité et sécurité	7 525	7 902	7 690		165	2,2%	-212	-2,7%	7 690			
2360 Frais de labo	741	1 000	1 184		443	59,8%	184	18,4%	1 184			
2370 Petit outill. & matériel	9 663	6 600	5 148		-4 515	-46,7%	-1 452	-22,0%	5 148			
2375 Uniformes et lingerie	7 053	5 245	5 087		-1 966	-27,9%	-158	-3,0%	5 087			
2380 Autres fournitures	1 608	1 532	2 226		618	38,4%	694	45,3%	2 226			
TOTAL Achats et services	115 026	119 213	104 032	0	-10 994	-9,6%	-15 181	-12,7%	104 032			
Main d'oeuvre												
3100 Remunération fixe	353 543	360 929	335 375		-18 168	-5,1%	-25 554	-7,1%	335 375			
3130 Départ retraite anticipé	0	0	0		0		0		0			
3140 Provision cp/rtt (non chargée)	53 745	49 861	49 300		-4 445	-8,3%	-561	-1,1%	49 300			
3150 Frais annexes de personnel	0	0	0		0		0		0			
3160 Charges sociales	0	0	0		0		0		0			
3180 Mises à disposition reçues	0	0	0		0		0		0			
3200 Intérimaires	17 914	24 373	25 768		7 854	43,8%	1 395	5,7%	25 768			
3300 Sous-traitance d'activité	0	0	0		0		0		0			
Tot. frais main d'oeuvre	425 202	435 163	410 443	0	-14 759	-3,5%	-24 720	-5,7%	410 443			
Autres charges d'exploitation												
4100 Télécommunications	12 928	12 362	12 381		-547	-4,2%	19	0,2%	12 381			
4101 Assurances	28 251	28 744	27 337		-914	-3,2%	-1 407	-4,9%	27 337			
4102 Cotisations hors DG-HA	0	0	0		0		0		0			
4103 F. bureau & abonnement	8 572	8 251	9 374		802	9,4%	1 123	13,6%	9 374			
4105 Déplacements du personnel	0	0	0		0		0		0			
4106 Séminaires	0	0	0		0		0		0			
4107 Reprographie	0	0	0		0		0		0			
4108 Autres frais généraux	4 269	7 038	7 467		3 198	74,9%	429	6,1%	7 467			
4120 Support com Externe	2 473	1 235	634		-1 839	-74,4%	-601	-48,7%	634			
4121 Support com Interne	0	0	0		0		0		0			
4130 Honoraires	15 117	15 460	19 750		4 633	30,6%	4 290	27,7%	19 750			
4131 commissions	0	0	0		0		0		0			
4510 I & T hors Organic	33 097	35 552	36 164		3 067	9,3%	612	1,7%	36 164			
4550 Organic	0	0	0		0		0		0			
4560 I & T sur rémunération	0	0	0		0		0		0			
4910 Autres charges et produits d'exploit.	7 690	14 086	14 758		7 068	91,9%	672	4,8%	14 758			
4920 Pertes et casses	0	0	0		0		0		0			
TOTAL Autres charges d'exploitation	112 397	122 728	127 865	0	15 468	13,8%	5 137	4,2%	127 865			
Amort, locations et crédit bail												
4210 Amortissements	94 295	54 815	54 816		-39 479	-41,9%	1	0,0%	54 816			
4240 Locations	44 000	44 000	67 264		23 264	52,9%	23 264	52,9%	67 264			
4260 Loyers de crédit bail	0	0	0		0		0		0			
Total Amort, locations et crédit bail	138 295	98 815	122 080	0	-16 215	-11,7%	23 265	23,5%	122 080			
Provisions d'exploitation												
12 301	12 301	18 333	18 332		6 031	49,0%	-1	0,0%	18 332			
Assistance du Siège												
4180 Frais de Siège	82 713	95 475	100 422		17 709	21,4%	4 947	5,2%	100 422			
4181 Cotisation DG-HA	0	0	0		0		0		0			
4188 Frais de siège Acna	0	0	0		0		0		0			
Total Assistance du Siège	82 713	95 475	100 422	0	17 709	21,4%	4 947	5,2%	100 422			
Charges totales d'exploitation												
1 192 359	1 192 359	1 223 253	1 196 611	0	4 252	0,4%	-26 642	-2,2%	1 196 611			
Résultat d'Exploitation (*)												
ratio / C.A.	13 051	56 450	121 935		108 884	834,3%	65 485	53,7%	121 935			
	1,1%	4,4%	9,2%									
Résultat financier (*)												
542	542	-2 713	907		365		3 620	-133,4%	907			
Résultat exceptionnel												
0	0	0			0		0		0			
RESULTAT AVANT I.S.												
13 593	13 593	53 737	122 842	0	109 249	803,7%	69 105	126,6%	122 842			
IMPOT SOCIETE 25%												
3 398	3 398	17 267	30 713					0,0%				
RESULTAT APRES I.S.												
ratio / C.A.	10 195	36 470	92 129	0	81 934	803,7%	55 659	152,6%	92 129			
	0,8%	2,8%	7,0%									
Indicateurs												
Activité brute												
Production	184 558	191 996	192 589		8 031	4,4%	593	0,3%	192 589			
Handling	1 207	1 530	1 506		299	24,8%	-24	-1,6%	1 506			
Nettoyage	1 686	1 695	1 818		132	7,8%	123	7,3%	1 818			
Assistance piste	0	0	0		0		0		0			
Effectif payé pondéré												
Statutaires	836,0	836,0	833,0	0,0	-3,0	-0,4%	-3,0	-0,4%	833,0			
Intérimaires	700,0	700,0	653,0		-47,0	-6,7%	-47,0	-6,7%	653,0			
	136,0	136,0	180,0		44,0		44,0	32,4%	180,0			
Excédent Brut d'Exploitation												
ratio / C.A.	13 051	56 450	121 935	0	108 884	834,3%	65 485	116,0%	121 935			
	1,1%	4,4%	9,2%									
Denrées et boissons / CA production et rest.												
	28,1%	28,5%	27,7%			-0,4%	-0,8%					
Coût moyen statutaires (f. d. p./eff. payé) -KF CFA												
	505	516	514		9	1,7%	-2	-0,4%				
Coût moyen Intérimaires -KF CFA												
	132	179	143		11	8,7%	-36	-20,1%				
PMO / CA												
	35,3%	34,0%	31,1%		-4,1		-2,9		31,1%			

QUESTIONS DIVERSES

ANNEXE:

RAPPORT DES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR

L'EXACTITUDE

DE

L'ARRETE DE COMPTE



ABIDJAN CATERING



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXACTITUDE DE L'ARRETE DE COMPTE

(Arrête de compte établi le 31 mai 2009)



ABIDJAN CATERING

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exactitude de l'arrêté de compte

(Arrêté de compte établi au 31 mai 2009)

ABIDJAN CATERING SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EXACTITUDE DE L'ARRETE DE COMPTE
(Arrêté de compte établi au 31 Mai 2009)****Etabli en application de l'article 611 de l'Acte uniforme de l'OHADA
sur les sociétés commerciales et le GIE**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de la mission prévue par l'article 611 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés et du groupement d'intérêt économique de l'OHADA, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté de compte établi au 31 mai 2009. Cet arrêté de compte a été établi par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les créances sont certaines, liquides et exigibles.

Nous certifions l'exactitude de cet arrêté de compte s'élevant à Francs CFA 500 107 000.

Abidjan, le 22 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Touche



Marc WABI
Associé

EBUR FIDUCIAIRE



Olivier KOUADIO
Associé